

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE d'AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 12 avril 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Toussainte **PASQUALAGGI**, en son vivant Retraitée, demeurant à AJACCIO (20090) Résidence Pauline Bonaparte, Rue Nicolas Péraldi. Née à AJACCIO (20000), le 29 novembre 1920. Veuve de Monsieur Jean Louis **OTTAVY** et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 13 janvier 2017.

Dans un ensemble immobilier lieudit « route d'Alata », résidence Pauline Bonaparte, bâtiment B, rue Nicolas Péraldi: section BO n° 430 pour 24a 61ca.

Le lot de copropriété n° 57 : Un local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, façade Ouest du bâtiment, deuxième accès à gauche de l'entrée commune du bâtiment. Avec les mille trois cent quatre-vingts / cent un mille trois cent quatre-vingtièmes de l'ensemble des parties communes générales de l'immeubles. Et les quatre mille deux cent quinze / cent quatre mille deux cent quizièmes des parties communes spéciales du bâtiment B.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**